Envoyé en préfecture le 15/01/2024
Reçu en préfecture le 15/01/2024
Publié le 15/01/2024
ID : 031-213101876-20240111-2024_003-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-quatre, le onze janvier, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, STEMER, VITET et VOISIN
MM. BAË, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
11 janvier 2024
Acte n° **2024-003**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BOBO a donné procuration à M. PILET
Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme RIPOLL
Mme VALENTI a donné procuration à Mme BRUN
M. BARBA a donné procuration à M. BAË
M. MONROZIER a donné procuration à Mme SIMÉON

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : /

Conseillers présents :
28

Secrétaire de séance : Mme RIPOLL Mathilde

Date de la convocation :
4 janvier 2024

Thème : 7.10 - DIVERS

Objet : Agrément et tarification de cabinet de domiciliation au Tiers Lieu

M. Thierry LOUZON, Conseiller Délégué au « Développement économique et emploi », rappelle au Conseil Municipal que le Tiers Lieu, situé Centre Commercial Saint-Nicolas II, 6 Avenue du Château d'Eau concerne la location de bureaux, salle de réunion et coworking (espace de travail partagé).

M. Thierry LOUZON expose que la commune a obtenu l'agrément Préfectoral de cabinet de domiciliation au Tiers Lieu, le 15 décembre 2023 (article L123-10 du code de commerce). Cet agrément a été réalisé afin de répondre au besoin des entités et à une défaillance de l'initiative privée dans ce domaine. Il doit être renouvelé tous les 6 ans.

Cette prestation oblige la signature d'un contrat de domiciliation et propose de fixer le tarif mensuel de 40€ pour la société. Ce contrat est d'une durée minimum de 3 mois et renouvelable par tacite reconduction sauf préavis de résiliation.

Ces conditions seront appliquées au 1er février 2024.

Entendu l'exposé de M. Thierry LOUZON, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : approuve la suppression du dépôt de garantie pour les locations ponctuelles (inférieur à un mois) ou achat de chéquiers uniquement.

ARTICLE 2 : approuve le tarif de domiciliation tel que défini, et ce à compter du 1er février 2024, ainsi que les modalités sus-indiquées.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 11 janvier 2024.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 15/01/2024
Reçu en préfecture le 15/01/2024
Publié le 15/01/2024
ID : 031-213101876-20240111-2024_003-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 janvier 2024 – acte n° 2024-003 – page 2/2
Thème :	7.10 - DIVERS
Objet :	Agrément et tarification de cabinet de domiciliation au Tiers Lieu

.../...

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

La Secrétaire de Séance
RIPOLL Mathilde

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 11 janvier 2024 publié sur le site Internet de la collectivité le 15 JAN. 2024